

*Les  
industries  
Culturelles  
& Créatives*



*La culture au service des objectifs  
du développement durable*

# Les Industries Culturelles et Créatives

Depuis 2016, l'Agence française de développement (AFD) s'est vue confier un nouveau mandat sur le secteur des Industries Culturelles et Créatives (ICC), qui couvre l'ensemble des filières culturelles. L'AFD propose un appui à la structuration du secteur à travers des solutions d'accompagnement technique et financier, au service des ODD. Cet engagement vise à répondre aux enjeux sociaux contemporains majeurs tels que l'accès à l'emploi de la jeunesse, l'égalité entre les sexes ou encore la cohésion sociale et la transition politique et citoyenne.

Le secteur des ICC est un puissant levier de développement local inclusif, un vecteur de promotion de la francophonie, de la liberté d'expression et de la diversité des expressions culturelles. La structuration de ces filières constitue un enjeu important car elle offre des débouchés économiques aux acteurs du secteur tout en permettant un meilleur accès aux biens et services culturels aux populations concernées. À travers une action transverse aux sphères économiques et sociales, les ICC ont une incidence directe sur le développement humain, complémentaire des dimensions économiques et sociales.



# Notre périmètre

Le mandat ICC  
de l'AFD s'articule  
autour  
de



axes  
d'intervention

**APPUYER**  
les politiques  
culturelles

1

**SOUTENIR**  
l'entrepreneuriat  
culturel

2

**RENFORCER**  
les capacités des  
acteurs culturels

3

**CONTRIBUER**  
aux besoins  
d'équipements culturels

4



**FOCUS SUR**

**AFRIQUE  
CREATIVE**

Afrique Créative est un dispositif de soutien à l'entrepreneuriat créatif sur le continent africain. Il s'agit d'un appel à projets permettant de sélectionner huit entrepreneurs du secteur des ICC, deux dans chacun des quatre pays d'intervention (Burkina Faso, Maroc, Sénégal et Ouganda). Les huit lauréats bénéficieront d'un accompa-

# d'action

Les politiques culturelles sont un outil indispensable pour stimuler le développement des filières ICC et assurer une juste redistribution des revenus sur l'ensemble de la chaîne de valeur, comme le permettent les droits d'auteur. Elles permettent également de stimuler une filière spécifique grâce à un cadre réglementaire de qualité (exemple : la filière cinéma au Nigéria). Protéger l'innovation et la création renforce les ICC et encourage la croissance économique et le développement.

Généralisant plus de 2 500 milliards de dollars de revenus par an, et 30 millions d'emplois, les ICC figurent parmi les secteurs qui connaissent la croissance la plus rapide au monde. Le poids des ICC en matière d'accès à l'emploi est particulièrement important, et le développement de ce secteur d'activités favorise l'inclusion des groupes sociaux et des catégories d'individus les plus vulnérables. Le numérique, qui a profondément bouleversé les modes de production, de diffusion et de consommation de la culture, est aussi étroitement lié à l'emploi dans le secteur des ICC. Ce contexte favorise un entrepreneuriat créatif qui doit néanmoins dépasser les difficultés d'accès aux financements.

Le développement des filières créatives passe par une professionnalisation des acteurs du secteur dans les métiers du management, de la gestion d'équipements culturels ou des sites patrimoniaux, ainsi que dans les métiers techniques de la culture (spectacle vivant, métiers de l'audiovisuel, etc.). Dans ses pays d'intervention, l'AFD s'efforce de renforcer les capacités des acteurs en développant des filières de formation tout en s'appuyant sur l'expertise française et des partenariats avec des structures hexagonales.

Des équipements culturels de qualité initient une dynamique vertueuse qui permet un meilleur accès à la culture pour les populations et stimule la création, tout en favorisant l'inclusion sociale, l'éducation de la jeunesse ou encore la citoyenneté. Cela renforce également l'attractivité des territoires, notamment à travers le patrimoine dont la valorisation est un champ d'action de longue date de l'AFD et qui a des retombées positives sur le tourisme et le tissu économique local en général.

gnement technique et financier sur-mesure afin de développer leur structure de manière pérenne une fois la période d'accompagnement terminée. Ce dispositif innovant a vocation à se renouveler et à s'étendre à l'issue de cette phase pilote.



## Subvention

Outils de financement



**1 500 000 euros**

Montant du financement



**2 ans**

Durée du financement

# en bref

## **À QUI S'ADRESSE LE MANDAT ICC ?**

L'AFD soutient les initiatives visant à structurer les filières culturelles et à assurer leur viabilité. Elle appuie l'ensemble de l'écosystème des ICC en accompagnant les pouvoirs publics, les collectivités territoriales, les organisations de la société civile, les opérateurs culturels publics ou privés, à travers divers programmes et dispositifs d'appui.

## **SUR QUELLES FILIÈRES ?**

Cinéma ; télévision ; radio ; spectacle vivant ; musique ; artisanat ; mode ; design ; patrimoine matériel et immatériel ; arts graphiques ; édition ; presse ; jeux vidéo et contenus numériques.

## **SUR QUELLES ZONES GÉOGRAPHIQUES ?**

L'AFD accompagne le développement des ICC des pays du Sud, notamment en Afrique, mais aussi en Asie et en Amérique Latine.

## **AVEC QUELS OUTILS ?**

L'AFD propose un large panel d'accompagnement afin de s'adapter au mieux aux besoins du secteur des ICC : prêts, subventions, assistance technique...

## **PORTEURS DE PROJETS, QUELLE MARCHÉ À SUIVRE ?**

Pour proposer un projet, le porteur de projet doit s'orienter localement vers l'agence AFD du pays concerné. L'agence pourra ensuite remonter le projet auprès du siège de l'AFD.

## **QUELS CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ ?**

Présenter un projet structuré, budgétisé et déjà développé (partenaires identifiés, activités du projet élaborées, stratégie de durabilité du projet...). Le projet doit s'inscrire dans l'un des quatre axes stratégiques d'intervention de l'AFD dans le secteur des ICC.

**Nota Bene** : Le champ d'action de l'AFD ne permet pas de soutenir la création, la production et la diffusion de projets culturels.



Institution financière publique et solidaire, l'Agence française de développement est l'acteur central de la politique de développement de la France. Elle s'engage sur des projets qui améliorent concrètement le quotidien des populations, dans les pays en développement, émergents et l'Outre-mer.

Intervenant dans de nombreux secteurs - énergie, santé, biodiversité, eau, numérique, formation-, l'AFD accompagne la transition vers un monde plus sûr, plus juste et plus durable, un monde en commun. Son action s'inscrit pleinement dans le cadre des Objectifs de développement durable (ODD).

Nos équipes sont engagées dans plus de 4 000 projets à fort impact social et environnemental dans les Outre-mer français et 115 pays. En 2018, l'AFD a engagé 11,4 milliards d'euros au financement de ces projets.